



Bruxelles, le 20 septembre 2019

AVIS PARENTS - ELEVES 2019-2020 : n°4
DEMANDE D'ALLOCATION D'ETUDES

Chers parents,
Chers élèves,

Votre enfant est scolarisé dans un établissement subventionné par la FWB.

A cet égard, une demande d'allocation d'études peut être introduite.

Pour introduire cette demande pour le secondaire, deux possibilités s'offrent à vous :

- Via un formulaire « électronique » sur le site : www.allocations-etudes.cfwb.be , au moyen de la carte d'identité du chef de famille et du lecteur approprié.
- Via un formulaire « papier » imprimable (PDF) sur le même site internet.

Attention : Un formulaire électronique non validé ou une demande par courrier postal non accompagnée du formulaire approprié ne peut donner droit à aucune allocation d'études.

Pour les formulaires de demande papier, ceux-ci doivent parvenir au service des Allocations de la Fédération Wallonie Bruxelles **avant le 31 octobre 2019** (date butoir) via envoi recommandé pour protéger le demandeur (preuve d'envoi).

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

DEL COURT Is.
Directrice.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Rue du poinçon, 28 1000 Bruxelles

T. 02 274 05 90 • sec.second.aca@brunette.brucity.be

www.acasecondaire.be